

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 50, insérer l'alinéa suivant :

« 21 *bis*. Plaide pour la création d'un réseau européen de recherche et développement pour la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous devons investir dans l'innovation technologique et scientifique, et mettre en place un plan de déploiement, en veillant à l'accessibilité au plus grand nombre. Un levier d'innovation sociale doit être également inclus dans les travaux de recherche et développement

Les actions visant à promouvoir les leviers agro-écologiques (tels que la rotation des cultures, la valorisation des régulations écologiques) doivent être articulées avec un plan de recherche et de diffusion des innovations à fort contenu technologique permettant de réduire l'usage des intrants, les risques et les impacts : biocontrôle, sélection végétale, outils d'aide à la décision, robotique, numérique, agriculture de précision...

L'effort de recherche doit être conséquent et les dispositifs d'accompagnement technique, réglementaire et financier doivent favoriser le déploiement des innovations.